

CPF et abondements

Les points clés



ÉPISODE 2
EN UN COUP D'OEIL...

UNE COLLABORATION

À RETENIR

Le Compte Personnel de Formation est un dispositif ouvert à toute personne à compter de son entrée dans la vie active et jusqu'au moment où elle fait valoir ses droits à la retraite.

À côté du compteur qui est alimenté en fonction de l'activité (en € sauf pour les agents publics), il existe un système de droits complémentaires :

- Des dotations non forcément liées à un projet de formation spécifique. C'est l'exemple de la dotation volontaire d'un employeur, dans le cadre de sa politique d'entreprise, à un ou plusieurs salariés.
- Des abondements sur instruction (demande avec délai pour étude du dossier) ou automatisés (accessibles directement si la personne répond aux critères) qui viennent compléter les droits pour un projet de formation particulier.

REPLAY DE LA VIDEO



Cpf et abondements : les points clés

LIENS UTILES

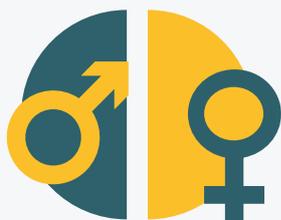
- [Accueil du site Mon Compte Formation](#)
- [Portail d'Information des Organismes de Formation](#)
- [Démarrer sur EDEF : Portail d'Information des Employeurs et des Financeurs](#)
- [Explore : Caisse des Dépôts \(jeux de données sur le CPF en open data\)](#)

LE CPF EN CHIFFRES



2,3M

de dossiers acceptés en 2021



Autant d'**HOMMES** que de **FEMMES**



1 personne sur 5 a **+ de 50 ans**



7 personnes sur 10 sont **OUVRIERS** ou **EMPLOYÉS**

1/3

sont demandeurs d'emploi

Plus de **10 592 organismes de formation** proposant **376 160 formations** en 2022



TOP 5 DES FORMATIONS LES PLUS CHOISIES



PERMIS B



CRÉATION REPRISE D'ENTREPRISE



BILAN DE COMPÉTENCES



CERTIFICATIONS EN BUREAUTIQUE



CERTIFICATIONS EN LANGUE

UNE RÉGULATION ACCRUE

- Campagnes de contrôles par la Caisse des Dépôts et Consignations avec différentes sanctions possibles.
- Travail de communication sur les bonnes pratiques à adopter.
- Vote en cours d'une loi visant à lutter contre la fraude et le démarchage autour du CPF.
- Nouvelle obligation de référencement pour les organismes de formation souhaitant entrer sur la plateforme **MonCompteFormation** pour la 1^{ère} fois.
- **Les sanctions tombent !** Procès possibles. Fin septembre, un 1^{er} organisme de formation a été condamné à verser 3 millions d'euros à la CDC.